



Direction Générale des Services

DELIBERATION UNIQUE – CA du 10-04-2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2013

- Vu le Code de l'Education, notamment l'article L 711-8,
- Vu l'article (*références des textes réglementaires relatifs à l'objet de l'acte, (code de l'éducation, décret financier 2008-618)*),
- Vu la convocation au Conseil d'Administration extraordinaire qui a été adressée 5 jours avant la séance,
- Considérant que 25 membres étaient présents ou représentés sur les 29 composant le conseil : le quorum est atteint,
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
 - 24 voix favorables
 - ... voix défavorables
 - ... membres ne prennent pas part au vote
 - 1 abstention

Le Conseil d'Administration :

Décide d'adopter la convention IDEX

Toulouse, le 15 avril 2013
Le Président de l'Université,

Bruno SIRE

